



**Fonds pour les initiatives en matière de logement – Évaluation de projet
(Projets à l'étape de la conception)**

DEMANDE PRÉSENTÉE PAR : _____

NOM DU PROJET : _____

LIEU DU PROJET : _____

| Critères obligatoires | | |
|---|---|--------------------------|
| Les projets pour lesquels on répond « N » à au moins un critère ne peuvent pas passer à l'étape 2. | O | N |
| Résident du Yukon ou entreprise enregistrée au Yukon | | <input type="checkbox"/> |
| Nombre de logements (au moins quatre à Whitehorse et un en région) | | <input type="checkbox"/> |
| Abordabilité (prix de location inférieur au plus récent loyer médian mensuel enregistré par le Bureau des statistiques du Yukon*) | | <input type="checkbox"/> |
| Accessibilité (au moins un logement ou 20 % des logements, selon le nombre le plus élevé) | | <input type="checkbox"/> |
| Efficacité énergétique (25 % plus efficace que ce que prévoient les normes du Code national du bâtiment) | | <input type="checkbox"/> |
| Occupation dans les 24 mois suivant la signature de l'entente de financement | | <input type="checkbox"/> |
| Est-ce que le projet passe à l'étape 2? | | <input type="radio"/> |

* Pour connaître les chiffres sur les loyers médians, voir le tableau intitulé « Median rent, total units and vacancy rate (for all buildings with rental units) by size and community, April 2025 » (ne vise pas précisément les lotissements). (yukon.ca/sites/default/files/2025-08/fin-yukon-rent-survey-april-2025.pdf)



Grille d'évaluation

Les demandes seront notées comme suit :

0 point

Renseignements manquants.

40 % des points

Insuffisant : Les réponses sont jugées insuffisantes pour remplir les critères d'évaluation ou les renseignements fournis sont incompréhensibles.

60 % des points

Acceptable : Les réponses remplissent les critères d'évaluation de base et confirment la capacité du demandeur à réaliser le projet.

80 % des points

Satisfaisant : Les réponses remplissent les critères d'évaluation et confirment, sans équivoque, la capacité du demandeur à réaliser le projet.

100 % des points

Excellent : Les réponses dépassent les critères d'évaluation et confirment que la démarche adoptée pour le projet excédera les attentes.



Plan du projet (40 points)

Le plan du projet doit préciser la manière dont le projet répond aux besoins locaux en matière de logement et être accompagné d'un plan de financement et d'un échéancier.

| | | Manquant | Insuffisant | Acceptable | Satisfaisant | Excellent |
|------------------------------|--|----------|-------------|------------|--------------|-----------|
| | | 0 | 40 % | 60 % | 80 % | 100 % |
| Description du projet | Description du projet (maximum = 10 points) | | | | | |
| Retombées | Description de la manière dont le projet répond aux besoins locaux en matière de logement (maximum = 10 points) | | | | | |
| Plan du projet | Description de la manière dont le financement appuie la conception, l'élaboration et la réalisation du projet (maximum = 10 points) | | | | | |
| Budget | Présentation du budget, y compris l'utilisation des fonds (maximum = 10 points) | | | | | |

Note totale _____ /40

_____ %

Commentaires :